

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Conseil d'administration (CA)

Séance du 17 décembre 2024

Le Conseil d'administration a approuvé :

- ❑ Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 5 novembre 2024
- ❑ Le budget initial 2025 – Établissement
- ❑ Le budget initial 2025 – Fondation
- ❑ La campagne d'emplois enseignants-chercheurs et enseignants 2025
- ❑ La campagne d'emplois BIATSS 2025
- ❑ L'actualisation des responsabilités ouvrant droit à l'indemnité fonctionnelle (C2) au titre de l'année 2024-2025 dans le cadre du Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants-Chercheurs (RIPEC)
- ❑ L'actualisation du référentiel des équivalences horaires de service (EQS) au titre de l'année 2024-2025
- ❑ La création d'une responsabilité de chargé de valorisation de la recherche à l'IUT
- ❑ La charte des objets publicitaires/goodies durables dans le cadre du schéma directeur durabilité
- ❑ La délégation de pouvoir accordée par le Conseil d'administration au Président de l'université
- ❑ Les capacités d'accueil en BUT, licence et master au titre de l'année universitaire 2025-2026
- ❑ Les attendus locaux et critères généraux d'appréciation des dossiers de candidature pour l'inscription dans les formations en BUT et licence (Parcoursup) au titre de l'année universitaire 2025-2026
- ❑ Les modalités et conditions de sélection à l'entrée en master au titre de l'année universitaire 2025-2026
- ❑ La composition des commissions de recrutement à l'entrée en master au titre de l'année universitaire 2025-2026
- ❑ La politique de prise en charge des frais de déplacement pour les enseignants vacataires concernant les formations en alternance
- ❑ La suppression du Laboratoire Culture et Communication (LCC)
- ❑ La modification du document relatif au label de thèse et au prix de thèse dans le cadre de l'Ecole universitaire de recherche (EUR) IMPLANTEUS
- ❑ La grille tarifaire de la plateforme métabolomique (anciennement plateforme 3A)
- ❑ Les conditions générales de diffusion commerciale d'OpenEdition Journals
- ❑ La convention de coopération entre Avignon Université et l'Institut Supérieur de Formation Fruits et Légumes (ISFFEL) dans le cadre du BUT « Techniques de Commercialisation » en alternance sous contrat d'apprentissage - Parcours « Business Développement et Management de la Relation Client (BDMRC) » au titre de l'année universitaire 2024-2025
- ❑ Le projet de convention de coopération pédagogique entre Avignon Université et le Pôle Européen Innovation Alimentation/ Bien Être/ Naturalité dans le cadre du BUT 2 « Génie Biologique Sciences de l'Aliment et Biotechnologie » au titre de l'année universitaire 2024-2025

Le Conseil d'administration a été informé :

- ❑ Des admissions en non-valeur au titre de l'année 2024, autorisées par le Président dans le cadre de sa délégation de pouvoir
- ❑ De l'outil « OSE - Organisation des Services d'Enseignement »

À noter : l'ensemble des documents sera consultable sur la plateforme e-Doc de l'Université dans la rubrique Gouvernance – Conseil d'administration.

Le Président d'Avignon Université

Georges LINARÈS

Signature calligraphique

Georges Linares

le 07/01/2025 16:54:19 +01:00



CAMPUS HANNAH ARENDT

74 rue Louis Pasteur
84 000 Avignon

+ 33 (0)4 90 16 28 85

vice-president-ca@univ-avignon.fr